

# Territoire Agriculture

## SOMMAIRE

Réunions PAC 2023

Système de suivi  
des surfaces

Comice 2022

Crédit d'impôt  
glyphosate

Collecte des déchets  
(rappel des bons  
gestes)

Transition en  
agriculture

Météo mai



## REUNIONS PAC 2023

Nous vous proposons deux réunions d'informations sur la future PAC 2023-2027 (écorégimes, conditionnalité, système de suivi des surfaces...), co-animées par la DDT et la CIA 25-90.

- Le **vendredi 24 juin à 9h à Grandvillars** (salle de la médiathèque) ;
- Le **mardi 28 juin à 9h à Fontaine** (salle polyvalente).



## SYSTÈME DE SUIVI DES SURFACES



### 2022, UNE ANNÉE DE TEST

L'administration et les bénéficiaires pourront tester ce nouveau système de suivi des surfaces en temps réel dès la campagne 2022, en parallèle de la campagne normale pour laquelle l'instruction, le contrôle et le paiement seront réalisés comme en 2021.

#### À NOTER :

Cette année de test n'aura aucun impact financier sur la campagne normale mais permettra à tous de s'approprier ces nouveaux outils. Elle comprend la prise de photos géolocalisées et les modifications de déclaration.



## LA FUTURE PAC, CE QUI NE CHANGERA PAS :

- une déclaration à déposer sur Télépac chaque année pour demander les aides et déclarer les surfaces,
- avec une date limite de dépôt à respecter,
- le maintien du RPG pour mesurer les parcelles,
- l'accompagnement possible par les organismes de service,
- des interlocuteurs directs en DDT,
- des paiements par l'ASP selon le calendrier habituel.



## L'APPLICATION TESTÉE DÈS LA CAMPAGNE 2022

Une application sur smartphone pour communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle.



- Mise à disposition par l'administration sur les « stores » des différents types de téléphones.
- Elle guidera l'exploitant dans sa prise de photos, sur des lieux précis, puis dans la transmission des photos à l'administration.
- Elle est disponible y compris hors connexion réseau téléphonique (même en « zones blanches »). Seul l'envoi des photos nécessitera une connexion (a posteriori des prises de photo/wifi à la maison par exemple).

[asp-public.fr](http://asp-public.fr)

ASP - Mission communication - avril 2022 - © Shutterstock

## LES GRANDS PRINCIPES

À partir de 2023, dans tous les États membres de l'Union européenne, une relation renouvelée entre administration et bénéficiaires des aides est mise en place.

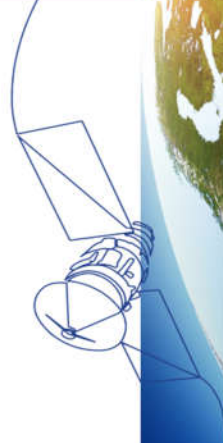
L'accent est mis sur la prévention et la correction des écarts entre les couverts déclarés par les bénéficiaires et ceux constatés par l'administration.

### LES VÉRIFICATIONS DE LA DÉCLARATION PAC SERONT COMPLÉTÉES PAR :

- 1** des images satellites (une analyse de l'évolution des couverts grâce à l'intelligence artificielle),
- 2** une alerte transmise à l'exploitant par mail ou sms, lorsque l'analyse des images prises par satellite est non conclusive ou si une erreur de déclaration est constatée,
  - l'exploitant est alors invité à modifier sa déclaration.
  - si nécessaire, il lui sera demandé de fournir une photo géolocalisée via une application dédiée.
- 3** des déplacements terrain si nécessaires.

### LES + DU SYSTÈME DE SUIVI DES SURFACES :

- 1** L'administration informe l'exploitant lorsqu'il y a une erreur et lui donne l'opportunité de la corriger.
- 2** Les erreurs peuvent être rectifiées sans générer de pénalités financières à condition de respecter les délais impartis.
- 3** Une meilleure information de l'exploitant sur le traitement de son dossier avant paiement.
- 4** Davantage d'échanges avec l'administration dans l'intérêt de l'exploitant.





## COMICE 2022

Les Eleveurs Belfortains organisent leur traditionnelle Fête de l'Elevage. A l'occasion du centenaire du département, ils éliront domicile le :



**Dimanche 28 août prochain sur le parking de l'Arsenal à Belfort.**

Cette édition exceptionnelle, accueillera comme à l'accoutumée les concours de vaches Montbéliardes et Holstein. Vous serez averti prochainement des dates d'inscription qui se font sur Synel.

Une mini-ferme montrant tous les élevages présents dans le département sera également présente. Un repas sera servi sous chapiteau.

La délocalisation de cette fête au pied du Lion de Belfort, peut être une occasion exceptionnelle pour chacun des agriculteurs du département de promouvoir ses animaux, ses produits, son savoir-faire, ou juste être bénévole pour contribuer à la communication collective. Nous comptons sur une mobilisation forte de quelque manière que ce soit !

Nous vous attendons nombreux tant en participants que visiteurs ! Notre agriculture est indispensable dans le département, c'est une occasion de le montrer aux citadins !

**Pour plus de renseignement : Christine Bourquardez au 06 21 73 09 11 ou Olivier Hainin au 06 18 29 49 16**

**Les Eleveurs Belfortains**



## CREDIT D'IMPOT « SORTIE DU GLYPHOSATE »

*Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » est un régime d'aide spécifique qui permet d'accompagner les entreprises agricoles qui renoncent à utiliser des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active du glyphosate au cours des années 2021 et/ou 2022.*

Ce nouveau crédit d'impôt octroie un montant forfaitaire de 2 500 euros pour soutenir les exploitations qui s'engagent dans la transition agroécologique de leurs systèmes de production. Pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), le montant forfaitaire de 2 500 euros est multiplié par le nombre d'associés que compte le groupement, dans la limite de quatre.

Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » est imputé sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises agricoles au titre de l'année de non-utilisation du glyphosate (2021 et/ou 2022).

Des compléments et informations sur les crédits d'impôts AB et HVE sont accessibles sur cette page :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-savoir-sur-le-credit-dimpot-sortie-du-glyphosate>



# COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

## Principe de la compensation collective agricole

Depuis le décret du 31 août 2016, il convient de considérer les éventuelles conséquences négatives des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements sur l'économie agricole du territoire concerné. L'enjeu est de parvenir à une consommation raisonnée des espaces et un moindre impact sur les filières agricoles, en intégrant la séquence «éviter, réduire, compenser».

### Les maitres d'ouvrage concernés par la CCA

Sont soumis à étude préalable agricole tous les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés répondant aux deux conditions suivantes :

- *Nécessité d'une étude d'impact environnementale systématique ;*
- *Consommation de plus de 1 hectare de terres, dont l'usage est agricole sur les 3 années précédant le dépôt du dossier pour les zones AU au PLU, et 5 années pour les autres cas. Il est à souligner qu'il s'agit bien de l'utilisation du sol, et non du statut du terrain. C'est l'activité agricole qui est considérée.*

### Les indemnités agricoles individuelles existantes restent dues

Lorsqu'un aménagement consomme des terres agricoles, l'indemnité d'éviction est due à l'exploitant par le bailleur, pour rupture anticipée du bail.

La compensation agricole collective intervient en complément, pour compenser les impacts de la consommation de terres sur toute la filière agricole locale.

### L'étude préalable agricole suivie de mesures de compensation collective

Le maître d'ouvrage concerné par l'obligation de réaliser une étude préalable va ainsi quantifier l'impact de son projet sur l'économie agricole du territoire et proposer le cas échéant des mesures compensatoires.

Dans le cadre de l'urbanisation de l'Aéroparc de Fontaine, l'étude menée a conclu à la nécessité de compenser la perte pour l'économie agricole à hauteur d'un million d'euros. Certains projets intéressants pour l'économie agricole départementale ont d'ores et déjà été aidés via ce fonds de compensation.

Des documents sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat :

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Alimentation/Preservation-du-foncier-agricole-CDPENAF/Compensation-collective-agricole/Le-dispositif-de-la-compensation-collective-agricole>

Si vous êtes porteur d'un projet collectif touchant à l'agriculture du territoire et que vous souhaitez bénéficier de cette aide financière, nous vous invitons à consulter le dossier de demande et à le retourner complété à la DDT.

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**  
**Laure Pauthier à la DTT au 03 84 58 86 07 / 06 49 79 25 22 ou**  
**Lysiane MOINAT à la CIA 25/90 au 03 84 46 61 50 / 06 69 06 51 51**



# CAMPAGNE DE COMMUNICATION NATIONALE SUR LES TRANSITIONS EN AGRICULTURE

---

En 2022, le réseau des Chambres d'agriculture pilote deux campagnes de communication sur les transitions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture, principalement sur des canaux digitaux.

**Ces campagnes s'organisent autour de deux axes :**

- **Campagne à destination des agriculteurs ;**
- **Campagne à destination du grand public** pour montrer aux consommateurs-citoyens que les agriculteurs mettent en place des actions en faveur des transitions économiques, sociales et environnementales.

Pour réaliser cette campagne, Chambres d'agriculture France est accompagnée par l'agence de communication Foxy.

## [Campagne à destination des agriculteurs](#)

☛ **Les objectifs de cette campagne :**

Il s'agit de faire comprendre aux agriculteurs que les Chambres d'agriculture les accompagnent pour déployer ensemble les solutions d'avenir. 8 vidéos contenant les 8 solutions proposées seront diffusées principalement sur Facebook et Youtube avec des contenus sponsorisés sur Facebook.

☛ **Les thématiques d'innovation et lieux de tournage :**

- \* Certifications environnementales (agriculture bio, HVE) – Ile de France
- \* Optimisation des pratiques de production - Normandie
- \* Développement de filières - Grand-Est
- \* Stratégie d'entreprise agricole - Occitanie
- \* Installation - AURA
- \* Adaptation au changement climatique - Nouvelle-Aquitaine
- \* Energie - Hauts-de-France
- \* Gestion des risques (climatiques, réglementaires, sanitaires, économiques) - BFC

☛ **Diffusion de la campagne**

La diffusion des vidéos s'étale de juin à octobre 2022. Les contenus seront diffusés sur les canaux nationaux.

## Campagne à destination du grand public

### ☛ Objectifs de la campagne :

- Changer la perception des consommateurs-clients envers les agriculteurs et adoucir les clivages ;
- Refaire dialoguer agriculture et société

☛ **Concept** : 5 influenceurs de différentes thématiques (food, famille, lifestyle) font vivre une journée avec eux chez un agriculteur ou une agricultrice pour nous montrer comment il/elle prépare l'agriculture de demain, pour découvrir une pratique agricole. Le déplacement des influenceurs s'étalera de juin à août 2022.

### Les 5 influenceurs d'Instagram sélectionnés pour porter cette campagne auprès du grand public :

- Amandine Petit, miss France 2021, se déplacera dans le Calvados sur une exploitation en élevage.
- Cynthia Kanaie, influenceuse spécialisée famille, visitera une exploitation en grandes cultures en Hauts-de-France.
- Rouge aux lèvres, influenceuse vin, découvrira les pratiques d'un viticulteur en Saône-et-Loire.
- Samuel, influenceur spécialisé famille, ira sur une exploitation en arboriculture dans les Pyrénées-Orientales.
- Papilles & Pupilles, influenceuse cuisine et chef, se déplacera sur une ferme en maraîchage en Gironde.



## AIDES ALIMENTATION ANIMALE

---

Le dépôt des dossiers de demande d'aide alimentation animale est prolongé jusqu'au

**29 juin à 12h.**

Dépôt des dossiers et informations sur le site de FranceAgriMer via le lien suivant:

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience/Alimentation-animale-eleveurs>



## COLLECTE DES DECHETS LES BONS GESTES

# MÉMO COLLECTE

**FICELLES  
plastique**



propres



en sac



**FILETS  
balles rondes**



propres  
et secoués



en sac



**NE PAS  
MÉLANGER**

**FILMS PLASTIQUE  
ensillage**



balayés et secs,  
pliés et roulés



ficelés



**FILMS PLASTIQUE  
enrubannage**



secoués, pliés  
et roulés



en sac  
ou ficelés



**NE PAS  
MÉLANGER**



**Ne pas déposer :**  
Déchets en sacs opaques ou en big bag,  
bâches diverses, déchets pharmaceutiques,  
déchets alimentaires etc.

**TOUT DÉCHET NON CONFORME  
NE SERA PAS COLLECTÉ**

Une question ?

Contactez  
les Jeunes  
Agriculteurs

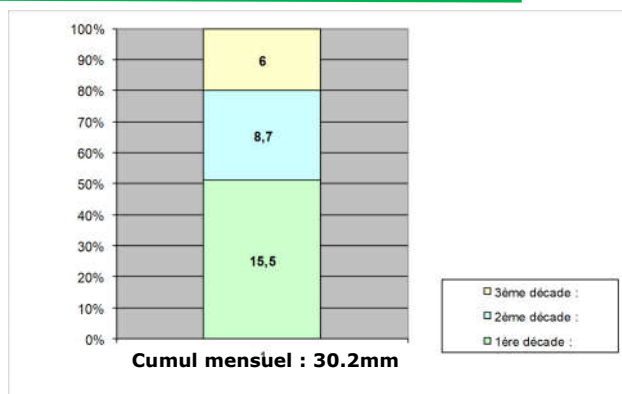
07 69 96 34 75



# METEO MAI

## Pluviométrie

Le mois de mai 2022 a reçu 30,2 mm de pluie repartis sur 12 jours, au cours des trois décades, dont 13 mm sur la journée du 04 mai !!! Mai 2022 présente une pluviométrie inférieure d'environ 155 mm par rapport à la même période l'année passée et se situe à des valeurs également inférieures à celles d'une année de référence (-71 mm par rapport à une année normale). Ces valeurs sont exceptionnellement faibles pour un mois de mai.

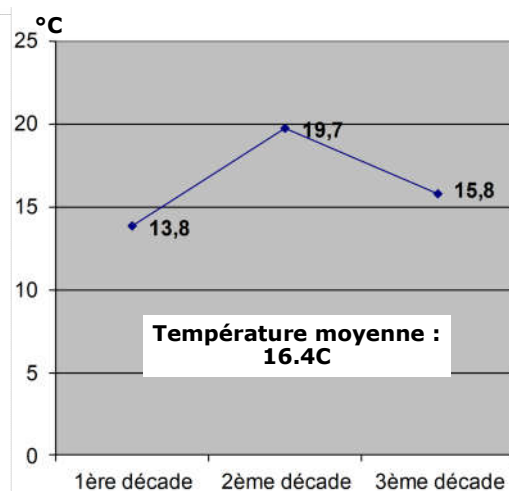


## Température

La température moyenne du mois de mai s'élève à **16,4°C** avec des températures moyennes évoluant entre **10,7°C** et **22,9°C**.

Les températures extrêmes s'échelonnent de **4,7°C** le 01 mai pour le minimum à **30,1°C** le 20 mai pour le maximum.

Les températures sont pour ce mois de mai (mai 2022 **16,4°C**) très nettement supérieures aux normales saisonnières (mai année de référence **13,8°C**).



FELON					GIROMAGNY					BALLON				
-------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--------	--	--	--	--

Date	RR	TN	TX	TNTX M
Décade 1	17,9	5,6	19,8	12,7
Décade 2	10,7	10,8	25,8	18,3
Décade 3	4,4	7,6	21,2	14,4
<b>Mois</b>	<b>33</b>	<b>8,0</b>	<b>22,2</b>	<b>15,2</b>

Date	RR	TN	TX	TNTX M
Décade 1	135,1	7,3	19,7	13,5
Décade 2	195,3	13,4	25,6	19,5
Décade 3	164,7	9,2	20,7	15,0
<b>Mois</b>	<b>495,1</b>	<b>10,0</b>	<b>22,0</b>	<b>16,0</b>

Date	RR	TN	TX	TNTX M
Décade 1	9	6,4	14,3	10,4
Décade 2	19,4	12,0	19,8	15,9
Décade 3	8,8	7,3	15,1	11,2
<b>Mois</b>	<b>37,2</b>	<b>8,6</b>	<b>16,4</b>	<b>12,5</b>

NOVILLARD					SAINT DIZIER				
-----------	--	--	--	--	--------------	--	--	--	--

Date	RR	TN	TX	TNTX M
Décade 1	12,4	6,7	19,8	13,3
Décade 2	9,1	10,8	26,2	18,6
Décade 3	4,8	9,3	22,0	15,6
<b>Mois</b>	<b>26,3</b>	<b>8,9</b>	<b>22,7</b>	<b>15,8</b>

Date	RR	TN	TX	TNTX M
Décade 1	13,5	8,8	17,8	13,3
Décade 2	4,6	14,8	24,9	19,9
Décade 3	12,2	10,4	19,7	15,1
<b>Mois</b>	<b>30,3</b>	<b>11,4</b>	<b>20,8</b>	<b>16,1</b>

**NB** : la station référence pour le Territoire de Belfort est celle de Dorans

RR = hauteur des précipitations (mm) ;  
 TN = Température minimale sous abri (°C) -  
 TX = Température maximale sous abri (°C) ;  
 TNTXM = Moyenne de TN et TX (°C)

Stations (Altitude)	Du 01/01/2022 au 31/05/2022	Du 01/01/2022 au 31/05/2022	Du 01/04/22 au 31/05/22
	Cumul Pluvio en mm	Somme T° base 0°C	Somme T° base 6°C
<b>Dorans (401m)</b>	271,60	1 277,30	788,00
<b>Felon (385m)</b>	327,90	1 164,80	732,80
<b>Giromagny (473)</b>	1 014,70	1 220,40	758,30
<b>Ballon (1 153m)</b>	664,50	780,70	533,10
<b>Novillard (366m)</b>	220,50	1 210,90	766,70
<b>Saint Dizier l'Evêque (553m)</b>	317,70	1 209,20	759,80

Source : Météo France - Centre départemental du Territoire de Belfort—Prévisions à 7 jours de Météo France Belfort au 0899 71 02 90